



DISPOSITIF DE PROMOTION

RAP

LE GUIDE COLLABORATEURS

Direction des Ressources Humaines de La Banque Postale,
des Services Financiers et du Réseau La Poste



1. Je réfléchis à mon projet professionnel

Prenez contact avec votre Conseiller en Evolution Professionnelle!

Il vous accompagnera, en lien avec votre manager, **dans l'élaboration de votre projet professionnel.**

Quelques questions clés pour vous y aider :

- Qu'est-ce que j'ai envie de faire demain ?
- Quel poste m'intéresse ? Dans quel service / entité / Métier ?
- Quelles sont mes possibilités d'évolution dans l'entreprise ?
- Devrais-je acquérir de nouvelles compétences ?
- Quels changements dois-je éventuellement anticiper : changement de lieu, d'horaires, d'environnement de travail ... ?

2. J'en parle avec mon manager

Votre manager échangera avec vous sur **votre projet professionnel** au cours de l'entretien d'appréciation annuel ou de l'entretien professionnel et vous pourrez étudier ensemble sa faisabilité (conditions, modalités, échéances, actions à mettre en œuvre...). Il est en capacité de vous évaluer en situation de travail et de vous accompagner dans la formalisation d'un plan de développement professionnel (formation, tutorat...) adapté à **votre montée en compétence vers la fonction / le poste visé.**

3. Si mon projet professionnel aboutit à la mise en œuvre d'une promotion, je m'informe sur les dispositifs

1. Je consulte le **calendrier des promotions**
2. Je me renseigne sur la **publication des ouvertures** et les **délais de candidature**


L'intranet RH de La Poste

4. Je m'inscris sur la plateforme e-promo :

Je m'inscris au dispositif de promotion visé

<https://e-promo.rh.extra.laposte.fr/>

Je retrouve toutes les informations dans le mode opératoire disponible sur l'intranet NetRH/ Promotion



Les principes de la RAP - Reconnaissance des Acquis Professionnels

Conditions de candidature	Deux ans d'ancienneté à La Poste ou dans les Filiales Être positionné sur un niveau N-1 par rapport au poste visé
Niveaux accessibles	I.2 à III.3
Principes	Évoluer progressivement d'un niveau de classification par l'évaluation et la reconnaissance de ses acquis professionnels (validation d'unités de certification - UC)
Modalités	Évaluation des acquis professionnels du candidat par un jury au vu des pièces fournies par le candidat



EXEMPLE

Je suis

Chargé de Clientèle II.1

Je veux évoluer vers

Chargé de Clientèle II.2

J'ai acquis les compétences, mon projet est finalisé, je postule à une **RAP**



Dès 2018 la **validation des unités de certification** s'effectue sur la base du Référentiel **Compétences 2020** et du niveau de fonction visée.

1. Je formalise mon projet professionnel

La **1ère étape** est de **formaliser mon projet professionnel** et d'**étudier sa faisabilité avec mon manager**. Je peux également rencontrer mon Conseiller en Evolution Professionnelle.

2. Je rencontre mon manager pour valider mon projet

L'objectif est de m'assurer que je possède le **niveau de compétences requis** pour exercer les activités visées. A ma demande, mon manager évalue mon niveau de compétences pour délivrer, ou non, les **unités de certification (UC) requises**.

Pour cette évaluation, il se base sur des faits, des actes professionnels que j'ai réalisés ou mis en oeuvre au quotidien et de façon régulière en situation professionnelle.

Les documents à ma disposition

- Les **fiches fonction** pour identifier les compétences et activités à maîtriser sur le poste visé ;
- Les **grilles d'évaluation des compétences** en lien avec le nouveau référentiel Compétences 2020 pour permettre à mon manager d'évaluer mes acquis professionnels au regard du dispositif de promotion visé



3. Je m'inscris sur la plateforme e-promo :



Cliquez sur l'image pour aller sur e-promo

Mode opératoire e-promo



Je suis responsable de la validation dans les délais de mon dossier de candidature dans e-promo et de l'intégration des pièces que je souhaite y voir figurer. J'indique les coordonnées de mon manager dans l'appli e-promo.

4. Je prépare mon dossier dans les délais

Aucune pièce n'est obligatoire. Vous joindrez **tout document représentatif de vos acquis et de votre expérience** selon l'emploi visé.

Il est **important** d'étayer votre dossier de candidature pour permettre au jury de prendre sa décision.

Récapitulatif indicatif des documents pouvant être joints :

- Curriculum vitae
- Projet professionnel, vos atouts et motivations pour exercer l'emploi postulé
- Diplômes, permis de conduire, titres ou formations en rapport avec l'emploi postulé
- Compétences, aptitudes, unités de certification, avis du N+2, acquis professionnels et /ou évaluation de potentiel en relation directe avec l'emploi postulé
- Travaux réalisés ou autres documents en lien avec l'emploi postulé
- Lettres de remerciements de clients, de félicitations...



La sélection des candidats :

Un comité examinateur/jury étudie le dossier de chaque candidat. Ce comité doit pouvoir disposer des éléments démontrant que je possède les acquis professionnels requis pour la fonction / la filière visée. Le jury, constitué à minima d'un représentant RH et d'un représentant de la filière recherchée, étudie tous les éléments fournis par les candidats dans leur dossier de candidature :

- Les **écarts éventuels** entre les UC validées et les UC requises pour la fonction visée (Grille UC);
- La **cohérence du projet professionnel** avec les attendus métiers (missions, poly-compétences...);
- La **cohérence du projet avec le parcours professionnel du candidat** (CV, lettre de motivation, entretien professionnel...);
- **L'avis de la ligne managériale** (avis du N+2 sur la candidature, avis sur le projet professionnel);
- Tous les éléments joints au dossier permettant d'appuyer les compétences et les objectifs réalisés, les faits marquants, l'avis du manager sur le potentiel d'évolution du collaborateur... (entretien d'évaluation etc...);
- Toutes les pièces complémentaires en lien avec les compétences recherchées (diplômes...).

Le jury est souverain dans ses délibérations. Il fixe, au regard des éléments fournis et du nombre de postes à pourvoir, la liste des candidats admis.